

Quotas laitiers : attributions



La conférence de bassin laitier Sud Ouest a réuni le 14 octobre les organisations professionnelles et les pouvoirs publics des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et de leurs départements sous la présidence du préfet coordonnateur de bassin, M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Midi-Pyrénées.

Elle a pris connaissance de la situation des 109 producteurs laitiers concernés par la cessation de collecte de l'entreprise Leche Pascual et a exprimé le souhait qu'une solution de reprise de ces producteurs par les entreprises présentes dans le bassin Sud-Ouest soit trouvée d'ici le 12 décembre 2011, date de la prochaine conférence de bassin laitier.

Elle a procédé à la répartition des quotas laitiers attribués à titre gratuit aux producteurs qui en ont fait la demande.

- 115 millions de litres ont été at-

tribués sur les 138 millions de litres disponibles.

- 23 millions de litres sont bloqués pour servir de contrepartie pour les entreprises à la reprise des producteurs Leche Pascual.

Des discussions doivent être engagées dans ce sens avec les industriels par M. Jacques BERTHOMEAU, médiateur nommé sur ce dossier par le ministre de l'agriculture.

La situation des producteurs et la distribution des volumes bloqués seront examinées lors de la prochaine conférence de bassin du 12 décembre 2011.

Dans l'hypothèse d'un échec total ou partiel des discussions, les pouvoirs publics procéderont à la distribution du solde des quotas bloqués en fonction des demandes et en tireront les conséquences pour la prochaine campagne.